Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20260602-2026_05_04-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Délibération n°2026 – 05 – 04

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

Vote	
Pour :	*08*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.
Date de convocation : 07 mai 2026
Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, Géraldine OLIVIER, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.
Absents : LE GOFF Tony, ASFEZ Peggy, PERRET Morgane

MME Josiane BERTHET a été élue secrétaire de séance

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein des commissions communautaires de l'Oust à Brocéliande Communauté et de divers organismes extérieurs

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, le Conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-sur-Oust, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'Oust à Brocéliande Communauté relative à la désignation des représentants communaux au sein des commissions communautaires ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des commissions communautaires et de divers organismes extérieurs ;

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20260602-2026_05_04-DE

Article 1 – Désignation des représentants aux commissions communautaires de l'Oust à Brocéliande Communauté

Le Conseil municipal désigne les représentants suivants :

Commission	Titulaire	Suppléant
Aménagement du territoire	Tony LE GOFF	Rémi MICHEL
Finances – Commande publique	Rémi MICHEL	Gilles DEFONTAINE
CLECT	Rémi MICHEL	Morgane PERRET
Services aux familles	Géraldine OLIVIER	Josiane BERTHET
Cycle de l'eau – GEMAPI	Bruno COUPLÉ	Brice LEMASSON
Économie	Corinne BRULÉ	Rémi MICHEL
Culture – Tourisme	Josiane BERTHET	Tony LE GOFF
Social – Accès au droit – Santé	Peggy ASFEZ	Géraldine OLIVIER
Environnement – PACET – Déchets	Brice LEMASSON	Gilles DEFONTAINE
Patrimoine – Voirie – Espaces verts	Gilles DEFONTAINE	Sébastien GUIMENÉ

Article 2 – Désignation des représentants au sein des syndicats et organismes extérieurs

Le Conseil municipal désigne les représentants suivants :

Organisme / Commission	Titulaire	Suppléant
Morbihan Énergies	Rémi MICHEL	Sébastien GUIMENÉ
SIGSP	Morgane PERRET	Corinne BRULÉ
Commission Sécurité (incendie…)	Rémi MICHEL	Bruno COUPLÉ
Commission Sécurité informatique	Tony LE GOFF	Brice LEMASSON

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de notifier les présentes désignations aux organismes concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Le 26 mai 2026
Certifié exécutoire

Le Maire,
Rémi MICHEL

